

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

AVIS PUBLIC

AVIS est donné par la soussignée qu'en vertu de l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, que conformément à la résolution MRC-CC-13345-06-19, une modification a été apportée quant au calendrier des séances ordinaires des conseils de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle.

Ainsi, les séances se tiendront dorénavant à 10 h 30 plutôt qu'à 13 h 00, et ce, à la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle au 405, rue du Pont, édifice Émile-Lauzon, à Mont-Laurier. Toutefois, la séance du mardi 27 août se tiendra au Pavillon Léopold-Papineau du Parc régional Montagne du Diable, conformément à la résolution MRC-CC-13086-11-18, mais débutera à 10 h 30, plutôt que 13 h.

Donné à Mont-Laurier, ce 4 juillet 2019



Me Mylène Mayer
Directrice générale
Secrétaire-trésorière